



Charte de fleurissement et de végétalisation

Afin de permettre à chacun de participer à l'embellissement de la ville, de promouvoir la biodiversité et de renforcer les liens de voisinage, la commune met à disposition une partie de l'espace public, sous la forme de bacs, pieds d'arbres ou jardinières.

Aussi, l'entretien et l'usage de ceux-ci relèvent du bénéficiaire après qu'il en ait fait la demande. Celui-ci s'engage à ne pas utiliser de produits phytosanitaires, à privilégier le compost, à ne pas planter de plantes hallucinogènes, toxiques, invasives ou urticantes.

Il s'engage à utiliser cet espace dans le respect du voisinage.

Il s'engage également à respecter le règlement joint dont il reconnaît avoir pris connaissance.

Le demandeur :

Nom :

Prénom :

Qualité : Particulier Association Entreprise et commerçant

Autre :

Nom de la structure éventuelle :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Lieu(x) à végétaliser :

Localisation :

Nature : Pied d'arbre : surface en pleine terre à végétaliser Jardinières

Autres : bacs hors sol

Précisions sur le projet de fleurissement et de végétalisation (matériaux utilisés et dimensions, superficie nécessaire, types de plantes, etc...) :

.....
.....

Afin de faciliter l'examen de votre demande, nous vous invitons à fournir tous renseignements utiles à la compréhension de votre projet. Un croquis à réaliser ci-dessus, une photo, un plan de l'emplacement précis ou un photomontage (photo avec croquis de l'aménagement) du lieu à végétaliser est conseillé.

Sous réserve d'une validation de ma demande par le service du développement durable, j'accepte les conditions d'autorisation temporaire du domaine public indiquées dans la charte de végétalisation.

Date et signature

Document dûment complété et signé par le demandeur à renvoyer à :

Courriel : developpement.durable@mairie-saint-maur.com

Courrier : Mairie de Saint Maur des fosses, service Développement Durable
place Charles de Gaulle 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Téléphone : 01.45.11.65.65, poste 5855, poste 5859